

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{er} juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 26 mai s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

ETAIENT PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, VIGIER Jean-Marie, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, HILLION Patrice, LESPINASSE Chantal, POINSON Yannick, PASQUET Lydie conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS : Jérôme FOUCOEUR, Florian PICADOU, PHILIPPE Christophe, WEY Raymond Conseillers municipaux

PROCURATIONS :

Procuration de PICADOU Florian à VASSEUR Marie-Hélène

Procuration de PHILIPPE Christophe à HILLION Patrice

Procuration de WEY Raymond à PASQUET Lydie

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire annonce que la prochaine séance du conseil pourrait se dérouler le 31 août.

ORDRE DU JOUR

1. EXTENSION DU CIMETIERE : CHOIX DES ENTREPRISES

M. Le Maire informe les membres du conseil que le maître d'œuvre COCO ARCHITECTURE a préparé les dossiers de consultation des entreprises. Deux lots ont été créés et adressés aux entreprises suivantes :

- Lot N° 1 : Terrassement/voirie/clôture

- * entreprise FOUCOEUR à Daglan
- * entreprise GARRIGOU à Grolejac
- * entreprise CHAUSSE à Saint Julien de Lampon

- Lot N° 2 : Gros-Œuvre/maçonnerie/métallerie

- * entreprise ARMAGNAC à Daglan
- * entreprise MALAURIE à Cénac
- * entreprise CONSTANTIN à Prats-du-Périgord

L'entreprise CONSTANTIN n'a pas souhaité donner suite à notre demande.

5 plis ont été remis en mairie. La commission d'appel d'offres s'est réunie en mairie le samedi 30 mai 2015 pour l'ouverture des plis et après négociations a retenu pour :

- le lot N° 1 : l'entreprise FOUCOEUR pour un montant HT de	26.636 €
comprenant l'option tranchée pour eau et électricité de 1.610 € HT	
- le lot N° 2 : l'entreprise ARMAGNAC pour un montant HT de	44.967 €
soit un coût total HT de	71.603 €

M. le Maire relate que Jean-Marie Vigier s'était proposé pour faire la tranchée. Il fallait louer une mini-pelle au coût de 500 € devis à l'appui. Cette solution n'a pas été retenue car il est important que tous les travaux se fassent en même temps et aux normes.

A l'unanimité, les membres du conseil valident la décision de la commission d'appel d'offres.

2. RESTRUCTURATION BATIMENT MAIRIE - AMENAGEMENT POINT POSTE : SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

M. le Maire confirme au conseil l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire émanant du Sénateur Monsieur BERIT-DEBAT d'un montant de 5.000 €.

Ce dernier demande une attestation de non commencement des travaux, un plan de financement faisant apparaître cette subvention, l'estimation et le récapitulatif de l'Agence Technique Départementale de PERIGUEUX qui a fait l'étude préalable et une délibération du conseil municipal dans laquelle figure le montant de la réserve parlementaire.

M. Le Maire rappelle que le montant de l'opération s'élève à 104.000 € HT dont 20.125 € HT de travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR.

Le montant total des honoraires HT de l'ingénierie est de 17.160 € HT, soit un coût global de l'opération de 121.160 € plus 20% de TVA (24.332 €)

Evaluation du coût de l'opération TTC 145. 392 €

Le plan prévisionnel s'établit comme suit :

Coût HT retenu : 118.160 € (non prise en compte des aléas soit 3.000€)

CONSEIL GENERAL	:	27.657 €	23.41%
		Contrat objectif année transition 2015 : 19.607 € (Sur restructuration Mairie)	
		Accessibilité PMR :	8.050 €
ETAT / DETR 2015	:	28.268 €	23.92%
		Accessibilité PMR :	8.050 €
		Restructuration locaux :	20.219 €
RESERVE PARLEMENTAIRE :		5.000 €	4.23%
COMMUNE	:	57.235 €	48.44%

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

3. EMPRUNTS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

La Banque du Crédit Agricole auprès de laquelle la commune a contracté 2 prêts demande une modification de la délibération N° 14-2015 en date du 14 avril 2015 à savoir :

- pour le prêt de 50.000 € date de réalisation 1^{ère} échéance 20 mai 2015
- pour le prêt de 150.000 € : ne pas mettre de date d'échéance.

A l'unanimité, le conseil accepte ces modifications.

4. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTION DE DETERMINATION DU CADRE D'ACTIVITE d'UN BIBLIOTHECAIRE VOLONTAIRE

M. le Maire donne la parole à Marie-Hélène VASSEUR 1^{ère} adjointe chargée du dossier qui donne lecture de la convention réglant l'engagement d'un bibliothécaire volontaire .

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer cette convention.

5. BILIOTHEQUE MUNICIPALE : REGLEMENT INTERIEUR

Marie-Hélène VASSEUR donne lecture du règlement qui détermine les conditions de fonctionnement de la bibliothèque Municipale de Daglan.

A l'unanimité, les membres du conseil valident le règlement intérieur tel que présenté.

6. ADHESION SERVICE ENERGIES 24

Le SDE24 demande le retrait de la délibération N° 18-2015 prise en conseil municipal lors de la séance du 14 avril 2015 et enregistrée en sous-préfecture le 22 avril 2015 suite à une erreur sur le montant de l'adhésion au service énergies qui est de 200 € car il s'agit d'un renouvellement d'adhésion pour une commune de 500 à 2000 habitants.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette adhésion au tarif corrigé ci-dessus.

7. EXTENSION CIMETIERE : ACHATS TERRAINS

M. Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Maître LAURENT Notaire qui recommande d'effectuer une donation moyennant un prix forfaitaire de façon à éviter les frais.

7 BIS . ACHAT TERRAIN M. POTEY

Dans le cadre de l'extension du cimetière, M. le Maire rappelle qu'il a contacté M. POTEY pour lui demander s'il était vendeur de la parcelle cadastrée section AR N° 322 située à la Cave d'une superficie de 5 ares et 95 ca. Celui-ci fait part de son accord pour un prix forfaitaire de 150 €.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à confier le dossier à Maître LAURENT Notaire à Sarlat et à signer tous les documents s'y rapportant.

8. ACHAT BATIMENT RUE DES ECURIES

Par courrier en date du 13 mars 2015, Mme Francine ROQUE propriétaire du bâtiment situé Rue des Ecuries et cadastré section AR N° 166 a autorisé les agents communaux à procéder à la démolition du bâtiment car il présentait un danger.

Par courrier en date du 13 mars 2015, Mme Francine ROQUE cède à la commune moyennant un prix forfaitaire de 15 € la parcelle ci-dessus citée.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à confier le dossier à Maître LAURENT Notaire à Sarlat et à signer tous les documents s'y rapportant.

9. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

M. Le Maire informe le conseil que notre village participe au concours annuel des villes et villages fleuris. Le jury se rendra à Daglan le jeudi 2 juillet à 9 Heures 30. En parallèle, la municipalité organise un concours de maisons fleuries afin de récompenser le travail de décoration florale réalisé par les Dagleaises et Dagleais qui participent à l'embellissement.

Ce challenge est ouvert à tous.

Pour participer, il suffit simplement de s'inscrire à la mairie avant le 30 juin 2015.

Modalités de règlement :

- date limite d'inscription fixée au 30 juin 2015
- passage du jury entre le 25/07 et le 30/07
- décision du jury le 5 août 2015
- remise des prix lundi 24 août 2015 en soirée

M. le Maire donne lecture du règlement du concours.

A l'unanimité, les membres du conseil valident ce règlement.

10. QUESTIONS DIVERSES

- **Panneaux** : M. le Maire informe que la commune a reçu les panneaux de 3 T 5 et 7 T 5. Il informe qu'un coussin berlinois sera installé sur la RD 60 à l'entrée de Daglan en venant de Saint-Pompon ainsi qu'une limitation de vitesse à 30 pour faire ralentir devant le Thé Vert.
- **M. PALEZIS Robert** : faire ralentir la vitesse excessive dans Daglan. Il est répondu que la vitesse est déjà limitée à 30 km/h.
Un panneau « Attention Enfants » pourrait être installé aux entrées du village
- **M. RICHARDSON Stuart** souhaiterait la mise en place d'un stationnement pour handicapé dans le bourg. Plusieurs idées sont émises. Il faut y réfléchir.
- **M. HILLION Patrice** demande que le jour de marché, le stationnement devant le presbytère soit interdit.
- M. le maire envisage de lancer l'appel d'offre pour les travaux de restructuration de la mairie et de l'agence postale communale pour le mois de Septembre. Il prévoit le déménagement du secrétariat au presbytère en octobre car la pièce est déjà chauffée pour les TAP. Peut-être l'accueil de l'agence postale pourrait s'y joindre car un artisan horloger a visité le bâtiment et semble intéressé pour l'acheter pour y installer son atelier et sa boutique. Le service des Domaines doit se déplacer sur place pour faire une estimation.
- Les travaux de voirie sont terminés.
- Jean-Marie Vigier demande quand les bords de route seront coupés. Le maire répond que Lilian PECAL démarrera le 1^{er} juin. Yannick POINSON signale que la route est dangereuse à certains endroits par manque de visibilité. Le Maire répond que Lilian PECAL devra commencer à la Brande.
- Demande de subvention de la fondation du Patrimoine pour Oradour : le conseil n'envisage pas de donner.
- **ATELIERS NOMADES** : l'association « Couleurs D'Aquitaine » pour la promotion du Patrimoine par la Peinture et le dessin, en collaboration avec la mairie de Daglan, organise le samedi 11 juillet un concours de peinture « Dessines- moi mon village ». Toutes les personnes intéressées peuvent venir se présenter le jour-même 8 H /12 H à la salle des fêtes. Exposition et jury en soirée.
Il faut héberger 2 personnes. Chantal Lespinasse qui ne loue pas son gîte cette année en raison des travaux dans son voisinage se propose d'héberger ces 2 personnes. Il faut également trouver 4 lots pour les 4 premiers gagnants.
- Création de panneaux « Ateliers du Presbytère » et d'activités d'art réalisés par Jean-Claude DALLAUD.
- Thierry Cabianca informe que le plombier viendra finaliser les travaux dans les salles du presbytère.
- Il annonce qu'il y a eu des dégradations à la Levade : le banc et la barque ont brûlé. Le matériel appartient à la communauté des communes qui fera une déclaration d'assurance. Il a récupéré 4 poteaux au stade de foot USD pour fabriquer une barrière qui empêchera d'aller sur la pelouse
- Licence IV Auberge du Céou : M. le Maire informe le conseil que la commune a reçu une assignation : Mme BROTTIER fait appel et envisage d'acheter la licence au prix de 14.000 €. Il semblerait qu'elle souhaiterait ouvrir le local durant l'été.

- Thierry Cabianca fait part de la demande de M. Delmas qui souhaiterait une interdiction de stationner devant chez lui. Cette question sera examinée en commission des travaux.
- M. Calès s'inquiétait du mauvais état d'entretien du Jardin de Dany Hauquin. Celle-ci vient d'en confier le nettoyage à Vincent Cougot.
- Sébastien MIERMONT demande si lors du marché du dimanche matin, le rôti seigneur laisse toujours traîner ses cartons. Il lui est répondu qu'elle n'est pas encore venue cette année. Il faudrait faire payer un tarif d'occupation du domaine public différent selon la saison, toute l'année ou au déballage tant du mètre, plus l'électricité.
- Lydie PASQUET signale que la ruelle de la Fontaine est toujours encombrée lors du marché. Pour des problèmes de sécurité et secours, il serait bon de laisser un passage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.